Légation de Suisse Berlin

N. W. 40, Fürst Bismarckstrafse 4 le 20 février 1938.

Monsieur le Conseiller fédéral.

Après de sérieuses hésitations, je vous ai télégraphié hier matin que j'acceptais le nouveau poste diplomatique qui m'était proposé. Votre lettre du 17 ne m'a, en effet, pas paru convaincante à tous égards. Je m'explique.

Je ne partage pas l'avis que mon transfert de Berlin à Stockholm soit par lui-même la démonstration la plus éclatante de la confiance que me conserve le Conseil fédéral. C'est pourquoi j'avais demandé et je demande encore que ma nomination soit accompagnée d'une déclaration explicite. Il ne s'agit pas de polémiser avec qui que ce soit, mais simplement de constater telle et telle chose de la part du Conseil fédéral. Je n'ai pas de préférence pour une rédaction donnée, pourvu qu'elle constate que les critiques publiques dont ma gestion a été l'objet sont injustifiées et que mon activité a toujours été conforme aux

Monsieur Motta, Conseiller fédéral, Chef du Département politique, Berne.



intentions et instructions de l'autorité fédérale.

Le Conseil fédéral estimerait maintenant qu'il était nécessaire de remplacer par un homme nouveau un ministre arrivé à Berlin avant l'avènement du régime actuel. Je ne pense pas qu'appliqué à mon cas, l'argument soit sérieux, vu que je suis entré en fonctions deux mois avant le régime nouveau, soit à peu près en même temps. Il n'y a donc aucune analogie avec mes précédents collègues de Suède et des Pays-Bas, qui étaient ici depuis 1925 et 1927. Et les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, qui sont d'ailleurs soumis à d'autres règles que nous, ils étaient venus ici postérieurement déjà à la prise de pouvoir des nationaux-socialistes.

Non. Restons-en à ce que vous m'aviez écrit et répété verbalement en décembre, c'est à dire que je n'étais plus persona grata ici. Vous n'avez pu me donner aucune précision à cet égard : ni ce qu'on me reprochait, ni de quelle personnalité ou instance qualifiée émanait une telle appréciation. Je vous avais répondu et je le déclare à nouveau que, jusqu'ici, aucune preuve ne m'a été donnée, aucun indice fourni, aucune allusion faite dans ce sens, tout au contraire.

Quant à la question traitements, je n'ignore pas qu'ils sont annuellement fixés et inscrits au budget, mais je sais aussi qu'ils sont modifiables à l'occasion de chaque changement de titulaire puisqu'il doit être tenu compte des charges de famille variables de chacun. Je fais par conséquent valoir que j'ai trois enfants à macharge, dont deux ne peuvent pas partager le nouveau foyer, cela d'autant plus que le poste de Stockholm figure parmi les plus mal dotés.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

Vandinister